

Conseil d'établissement de l'Etablissement primaire et secondaire d'Avenches et environs

Convocation

Mercredi 2 décembre 2020, 19h00
Collège de Sous-Ville, Réfectoire, Avenches

Sujets discutés et prises de position

Ordre du jour :

1. Accueil et ouverture de la séance.

Pas de public présent, par mesure de précaution liée au Coronavirus.

La séance est dirigée par la vice-présidente Mme Coraline Sandoz-Otheneret Marti.

2. Information sur la future association ARPEJE.

Présentation par Mme L. Duvoisin, directrice de l'ASIA, de la nouvelle association ARPEJE (Association Régionale Pour l'Enfance et la Jeunesse) qui sera officiellement lancée le 1^{er} janvier 2021.

3. Acceptation du procès-verbal du 26 février 2020.

Le procès-verbal est accepté.

4. Election du/de la président/e du Conseil d'établissement.

Le poste de président/e est à repourvoir. Personne ne se propose et le poste reste vacant.

La vice-présidente accepte de continuer d'assurer l'intérim.

5. Décision sur l'octroi de deux demi-jours de congé le jour des promotions, soit le vendredi 2 juillet 2021.

Les deux demi-jours de congé prévus le 2 juillet 2021 sont acceptés. Le DFJC sera informé par courrier de la décision prise par le Conseil d'établissement.

6. Rapport de la commission ad hoc concernant des mesures d'accompagnement à propos des sodas et viennoiseries, ainsi que des propositions d'amélioration lors de la pause de midi.

La vice-présidente remercie les membres de la commission ad hoc qui ont transmis leurs réflexions au Conseil d'établissement (CE). Ce rapport a été transmis à l'ASIA.

7. Réponse de l'ASIA au sujet du point 6

Diverses propositions ont pu être réalisées, comme l'engagement d'un animateur socio-culturel pour assurer la gestion du réfectoire d'Avenches. Et d'autres sont en cours de réalisation, selon les possibilités.

L'usage de téléphones portables et autres appareils électroniques lors de la pause de midi suscite une grande discussion. Les membres du CE ont finalement pris position à l'unanimité en faveur d'une interdiction de ces appareils durant la pause de midi à l'intérieur de l'école et à l'extérieur sur le périmètre scolaire. Ils estiment que le repas devrait rester un moment de détente, d'échanges et de contact social direct entre les élèves. L'interdiction ne péjorerait en rien la vie scolaire et la journée des élèves. Le CE fera part de sa prise de position à l'ASIA.

8. Divers

Suite à une question, les délégués sont informés qu'en raison de l'épidémie de COVID-19, les écoles se préparent à une éventuelle fermeture. Grâce à cette préparation, l'enseignement à distance pourrait être mieux mis en place que lors de la première fermeture des écoles.

Au vu de la situation sanitaire, la date de la prochaine réunion n'est pas encore fixée.

Coraline Sandoz-Otheneret Marti, vice-présidente